

Actualité

Faits divers, justice

INFOWEB

[Indre](#) - Chabris - Faits divers

Vallée du Cher : trois chiens meurent après une baignade dans le Cher

03/08/2017 17:46

 [Réagir\(0\)](#)  

Sybille, avec son chien Kinaï, qui serait mort après avoir happé des algues dans la rivière, à Selles-sur-Cher.

A quelques jours d'intervalle, trois chiens sont morts après s'être baignés dans la rivière. Les autorités évoquent la présence de cyanobactéries.

De plus en plus de communes de la vallée du Cher prennent des arrêtés interdisant à la fois la baignade et l'abreuvement des animaux suite à la mort de trois chiens.

Ces mesures de précaution sont prises suite au décès **de trois chiens qui s'étaient baignés**, à quelques semaines d'intervalle, dans la rivière.

Cela s'est passé tout d'abord à **Vierzon** (Cher), puis à **Chabris** (Indre) et samedi dernier, à **Selles-sur-Cher** (Loir-et-Cher). « A Vierzon, confient les autorités, *il semblerait que ce chien ait léché les cailloux du fond de la rivière* ».

Sybille, habitante de Chabris dont le chien a été contaminé à Selles-sur-Cher, explique :

Kinaï a happé des algues en jouant. En sortant de l'eau, ma chienne avait du mal à tenir sur ses pattes, puis elle s'est effondrée, prise des convulsions. Nous sommes directement allés chez le vétérinaire de Chabris. Elle est morte, quelques minutes après son admission.

Pour le docteur Laurent Marie, vétérinaire à Chabris, « *des hypothèses sérieuses font penser à la **présence de cyanobactéries** dans les eaux du Cher, mais probablement aussi, de tous ses affluents et plans d'eau de notre secteur* ».

Les analyses de l'eau sont en cours. Les résultats seront connus la semaine prochaine.

La préfecture de l'Indre vient de publier un communiqué appelant, par mesure de précaution, à **respecter plusieurs consignes** :

Châteauroux, le 03 août 2017

Appel à la vigilance concernant la rivière du Cher

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Samedi 29 juillet 2017, un chien est décédé quelque temps après s'être baigné dans le *Cher*, sur la commune de Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher). À ce jour, les causes de la mort ne sont pas établies.

La préfecture du Loir-et-Cher a immédiatement demandé la réalisation de prélèvements pour analyses, actuellement en cours.

Du fait de la proximité géographique, dans l'attente des résultats de ces analyses et **par mesures de précaution, il est conseillé, comme dans le département du Loir-et-Cher :**

- de ne pas se baigner ou pratiquer d'activité nautique dans le *Cher*,
- de ne pas jouer avec des bâtons ou galets ayant été immergés, ne pas les porter à la bouche,
- de ne pas utiliser l'eau du *Cher* pour laver ou faire boire les animaux,
- de ne pas consommer les poissons ou autres espèces aquatiques présentes dans le *Cher*.

[>>> Lire aussi : baignade interdite après la mort d'un chien à Selles-sur-Cher](#)